

Motion du 16 février 2011 de Mmes Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg et Jacques Hämmerli: «Pour une réelle visibilité de l'enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 11 avril 2018, dans le rapport M-965 A)

MOTION

Considérant:

- que la mission principale des Musées d'art et d'histoire est d'appliquer une politique de conservation patrimoniale rigoureuse, afin d'assurer le traitement, l'inventaire et la conservation des collections;
- qu'une stratégie d'enrichissement des collections et une politique de prévention nécessitent de la part de la collectivité de libérer et/ou de collecter des ressources financières adéquates;
- que différentes pistes sont explorées pour ce faire, notamment la mutualisation des coûts d'acquisition avec d'autres musées suisses, ainsi que le partenariat public-privé;
- qu'une convention vient d'être signée avec la Fondation Gandur pour l'art et que le Musée d'art et d'histoire verra ses collections grossir;
- que l'on s'apprête à construire un nouveau dépôt sous l'ex-site d'Artamis pour les collections genevoises;
- que le personnel des Musées d'art et d'histoire n'a pas accès aux documents, par exemple: conventions de dépôts de certains objets;
- que la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad) permet la transparence et donne le droit de consulter tous documents liés à une institution publique;
- que la déontologie en matière d'acquisition et de conservation des objets est le meilleur gage de santé d'une institution qui se respecte;
- qu'un comité éthique vient d'être constitué en collaboration avec l'ICOM (Conseil international des musées) pour les institutions muséales genevoises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à rendre accessible au public:

- la liste des dons, prêts et dépôts d'objets aux musées de la Ville de Genève;
- les résultats des investigations sur les origines des collections et des expertises faites;
- les conventions passées avec des fondations et associations qui collaborent avec les musées de la Ville de Genève.